

COMPÉTITION DÉPARTEMENTALE

GAF



Equipes FEDERAL A
Equipes TROPHEE REGIONAL A
Equipes PERFORMANCE

2 et 3 février 2019

Gymnase Pierre de Coubertin
25/33 rue Léo Lagrange
93 130 NOISY LE SEC

Responsable de plateau	Responsable des juges
Séverine LESCAUWIER 06 10 20 32 58 Severine.lescauwier@wanadoo.fr	Julie CABLEY 06 73 82 75 07 Jcabley93@gmail.com

ENTRAINEURS

● **Règlement des engagements** : AVANT la compétition (virement ou chèque), à envoyer à Pantin (siège social).

IBAN : FR76 3000 4008 3000 0100 8828 247 Code BIC BNPAFRPPENG en indiquant le **numéro de bordereau, le nom du club, la discipline, le lieu de la compétition.**

Aucune facture ne sera envoyée, il est nécessaire de penser à régler les engagements de façon autonome. Après validation du règlement par nos soins sur EngaGym, vous recevrez un reçu automatique par mail.

● **Echauffement** : il débute pour chaque tour 30mn avant le début de la compétition.

A chaque agrès, l'échauffement sera de :

- 5mn pour l'équipe en filière Performance
- 3mn pour l'équipe en filière Trophée Régional et Fédérale

● **Contrôle des licences (avec photo obligatoire)** : en salle d'échauffement, pour les gymnastes ET les entraîneurs.

En application du règlement technique fédéral GAM-GAF 2018-2019, l'absence de licence et/ou de photo sur la licence entraînera :

- Pour une gymnaste : une pénalité de 1 point par gymnaste
- Pour un entraîneur : une amende de 50€

● **Musiques** : toutes les musiques doivent être envoyées sur DJGym au moins 1 semaine avant la compétition. Prévoir une clé USB en secours (pas de CDs).

● **Quotas** :

Prochainement (en attente des infos régionales)

● Forfaits:

Un forfait (individuel ou équipe) doit être déclaré **au moins 10 jours avant** le jour de la compétition

↳ via l'interface ENGAGYM

CAS DU FORFAIT	JUSTIFICATION	DROITS D'ENGAGEMENT
Si vous déclarez forfait 10 jours avant la compétition	Pas de justification demandée	Paiement des droits d'engagement
Si vous déclarez forfait moins de 10 jours avant la compétition	Fournir un justificatif (Certificat Médical)	Paiement des droits d'engagement
Si le forfait n'est pas justifié	Amende de 20 € (individuel) Amende de 80 € (équipe)	Paiement des droits d'engagement

● Modification de composition d'équipes :

Modifications de composition d'équipes qui ont lieu avant la compétition départementale =

Toutes les modifications sont possibles

Rappel : Modifications de composition d'équipes après la première compétition (départementale et suivantes) =
soumises à la réglementation ci-dessous

- Performance équipe et Trophée Fédéral A - (Application de la réglementation fédérale)

Jusqu'à 5 jours avant la compétition (le lundi pour une compétition débutant le samedi), les modifications sont à réaliser via l'interface ENGAGYM. Seules les modifications conformes à la réglementation et validées seront prises en compte.

A moins de 5 jours de la compétition, seules les modifications liées à un remplacement de gymnaste pour raison médicale seront acceptées. **Un certificat médical doit obligatoirement être fourni. Sans certificat médical (y compris le jour même de la compétition) le club ne pourra pas modifier la composition de son équipe.**

Un seul changement de nom sur les feuilles de match est autorisé entre deux compétitions

Remplir une « Case vide » n'est pas un changement de nom.

- Trophée Régional et Fédéral B (Application de la réglementation régionale)

Toutes les modifications sont à réaliser via l'interface ENGAGYM ou le jour même de la compétition.

Pas de limitation, ni de restriction pour les modifications de composition d'équipe, entre deux compétitions. Seules les descentes sont interdites

● Montées de barres:

Les demandes de montées de barres doivent être faites à la responsable des juges et la responsable des compétitions (par mail ou au plus tard lors de la réunion des juges). Pas de demande = pas de montée.

● **Tenue des entraîneurs:**

Les entraîneurs doivent être en survêtement complet ou pantalon de survêtement + polo/tee shirt.

Les DEBARDEURS, **LEGGINGS**, SHORTS ne sont pas autorisés.

JUGES

Réunion des juges : 1h avant le début de chaque compétition

Contrôle du carnet de juge et de la licence (avec photo obligatoire) :

En application du règlement technique fédéral GAM-GAF 2018-2019, l'absence de licence ou de carnet de juge ou de photo sur la licence entraînera une amende de 50€.

Absence de juge :

Lors d'une compétition départementale, si le club ne fournit pas le juge demandé par le responsable des juges, il devra s'acquitter d'une amende de 200€. Un retard injustifié est considéré comme une absence.

Répartition des juges :

Prochainement